

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 mai 2024

Lors de la séance ordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre (15-05-2024) à compter de dix-neuf heures (19 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérrouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 19 h. Elle résume ses activités en tant que mairesse et préfète du dernier mois.

Adoption de l'ordre du jour

Re 24-05-101

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Correspondance;
6. Adoption du règlement numéro 2024-196 sur la captation des séances publiques;
7. Fonds Région Ruralité (FRR) :
 - a) Volet 4 – Soutien à la Vitalisation:
 - i. Approbation des recommandations du comité de vitalisation;
8. Approbation des recommandations du Comité d'investissement commun (CIC);
9. Don à la Fondation québécoise du Cancer;

10. Approbation de l'offre de service d'architecte pour l'élaboration des plans finaux et la surveillance des travaux pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC;
11. Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – adoption des priorités régionales 2025-2029;
12. Appui à la démarche « Connectivité écologique Mauricie »;
13. Autorisation de signer une entente relative aux modalités d'octroi et de versement d'une aide financière pour l'appréciation des risques d'inondations et l'analyse de solutions pour le bassin versant du ruisseau des Prairies à Saint-Tite;
14. Autorisation de signer un avenant au contrat convenu avec le Groupe DDM pour le projet d'accompagnement de la MRC de Mékinac dans la démarche de révision de son plan de développement de la zone agricole (PDZA);
15. Avis de conformité de règlements d'urbanisme;
16. Approbation des offres de service pour les plans de développement des lacs Croche et Catinon;
17. Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV);
18. Varia :
 - a) Nomination au comité de transport;
 - b) Balisage du St-Maurice;
 - c) Souper au homard;
19. Questions de l'assemblée;
20. Levée de l'assemblée.

Adoption du procès-verbal de la séance du 17 avril 2024

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 17 avril 2024 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Re 24-05-102

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 avril 2024.

Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation

Deux (2) listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (4 semaines)

126 095.01

Déplacement des employés (es)

4 557.29

Fournisseurs de biens et services

Telus Québec	406.77
Telus mobilité	150.66
Télécommunications Xittel	663.69
Desjardins frais de paie	272.38
Desjardins assurances collectives	34 174.30
Servitech	6 738.82
Energycycle	41 339.70
Direction de la Gestion de l'information foncière	396.00
Fournitures de bureau Denis	395.35
Microgest Informatique	346.35
Distribut'eau Plus	133.00
Gilles Gauthier	250.00
Graphica Impression	617.19
Boulangerie Germain	1 649.27
Coop Novago	121.33
Ici Médias	960.04
Entreprises André Baker	2 759.40
PG Solutions	5 757.95
Les Productions Merlin's	189.72
RL Distributeur	80.70
Tremblay Bois Migneault Lemay	18 851.36
Brûlerie Mékinoise	136.00
Catapulte communication	13 764.06
CNESST	68.60
Hydro-Québec	1 348.79

Total fournisseurs : 131 571.43

Programme de rénovation de l'habitat

Adaptation de domicile P-191230 Ste-Thècle	13 072.72
Service d'aide à l'habitation	4 837.68

Total Rénovation de l'habitat : 17 910.40

Service développement économique

Chambre de commerce de Mékinac	344.93
Ferme Parcelles de Soleil (coffret)	600.00

Total SDE : 944.93

Accueil et intégration des nouveaux arrivants

Ôze publicité	1 144.00
Partenaires Action Jeunesse Mékinac	1 576.53
Total Accueil :	<u>2 720.53</u>

FLI/FLS

9190-1926 Québec Inc. - FLI	21 250.00
9190-1926 Québec Inc. - FLI Relève	21 250.00
9190-1926 Québec Inc. - FLS	42 500.00
Total FLI/FLS :	<u>85 000.00</u>

Promotion touristique

9476-9841 Québec Inc. Mountain Coffee	825.00
Total tourisme :	<u>825.00</u>

Loisirs et culture

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban	200.00
Total loisirs-culture :	<u>200.00</u>

Plan de communication

Ici Médias	309.28
Total Plan de comm :	<u>309.28</u>

MAE

Pro-Tech Marine	891.06
Total MAE :	<u>891.06</u>

Espace Mékinac

9476-9841 Québec Inc.	7 358.40
Marie-Ève Arpin	80.48
Retour à la Terre	120.69
Azul collection	549.00
Hydro-Québec	625.07
Total Espace Mékinac :	<u>8 733.64</u>

Fonds région ruralité volet 2

9190-1926 Québec Inc.	20 000.00
Municipalité de Trois-Rives	8 750.00
Fond Laprade St-Maurice	805.00
Centre des loisirs de St-Adelphe	18 443.00
Total FRR2 :	<u>47 998.00</u>

Fonds région ruralité volet 3

Festival Western	4 328.81
Clos Ste-Thècle	589.82
Absolu	16 039.01
Pierre-Luc Baril	500.00
Jardins Bouffée d'air et fourchettes	359.30
Ôze publicité	1 240.70
Boulangerie Germain	759.70
Coop Novago	23.02
Bad Boy Design	34.50
Ferme Apicole Mékinac Inc	216.00
Grano-Vrac	428.57
Lignée RR2	1 006.03
Marché Pronovost	112.09
Microbrasserie À la Fût	211.76
Brûlerie Mékinoise	137.50
Azul Collection	300.00
Total FRR3 :	<u>26 286.81</u>

Cour municipale

Purolator	11.14
Caroentier huissiers	197.08
Total Cour municipale :	<u>208.22</u>

Grand total : 453 360.54

TNO Mékinac

Remb taxes 4206_98_4832	110.49
Remb taxes 4902_77_1044	336.16
Total TNO :	<u><u>446.65</u></u>

Parc Industriel Régional

Hydro-Québec	16.68
--------------	-------

Total PIR : 16.68

2^e liste

M.R.C. DE MÉKINAC

<u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u>	<u>1 382.40</u>
--	-----------------

<u>Rémunération des maires</u>	<u>9 852.09</u>
---------------------------------------	-----------------

Fournisseurs de biens et services

Syndicat régional des employés municipaux	1 548.03
---	----------

Enercycle	8 312.50
-----------	----------

RREMQ	17 115.43
-------	-----------

Carra	264.21
-------	--------

Petite caisse	578.85
---------------	--------

Xerox	312.26
-------	--------

GYM Énergie G.P.S.	309.99
--------------------	--------

Visa Desjardins	5 026.24
-----------------	----------

URSLM	1 149.75
-------	----------

Total Fournisseurs de biens et services: 34 617.26

FLI/FLS

Acceo FLI	91.29
-----------	-------

Acceo FLS	76.83
-----------	-------

Acceo FLI Covid	55.56
-----------------	-------

Total FLI/FLS: 223.68

Communauté entrepreneuriale Mékinac

Café aux cinq sœurs	300.00
---------------------	--------

Total Accueil : 300.00

MAE

André Germain	495.00
---------------	--------

Total MAE : 495.00

Plan de communication

Cogeco 1 471.68

Total Plan de comm : 1 471.68

Promotion touristique

Belitec 51.74

Total Tourisme : 51.74

Loisirs et culture

Ôze publicité 2 175.91

Baptiste Prud'homme 175.00

Centre des loisirs de St-Adelphe 2 000.00

Total loisirs-culture : 4 350.91

Fonds région ruralité 2

CDC Mékinac 2 961.00

Total FRR2 : 2 961.00

Fonds région ruralité 3

Absolu 54 613.13

Bad Boy Design 3 329.69

Total FRR3 : 57 942.82

Fonds région ruralité 4

Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban 38 300.00

CDC Mékinac 18 271.00

Total FRR4 : 56 571.00

Cour municipale

SAAQ 90.68

Ministre des finances 10 264.00

Total Cour : 10 354.68

Grand total : 180 574.26

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 15 mai 2024.

Nathalie Groleau
Greffière-trésorière

Re 24-05-103

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 15 mai 2024 totalisant 633 934.80 \$ pour la MRC, 16.68 \$ pour le parc industriel régional et de 446.65 \$ pour les TNO.

Correspondance

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Réponse du ministère de la Sécurité publique concernant notre résolution 24-01-14 concernant le schéma de couverture de risques;
- Remerciements de l'UPA pour notre participation à la Soirée des gens de Terres et Saveurs;
- Le PDAAM nous informe de la réception du paiement final de 2 200\$ pour le projet : Coffrets découvertes des produits d'érable de la MRC de Mékinac;
- Madame Michelle Vallée, directrice générale au Réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie (CQLM), nous félicite pour notre nouvelle politique culturelle. Elle en profite pour nous faire part des services offerts par le Réseau Biblio CQLM;
- Demande des Producteurs de grains du Québec afin d'améliorer les délais pour l'entretien des cours d'eau afin d'éviter des pertes pour les producteurs;
- Résolution 139-05-2024 de la municipalité de Ste-Hélène de Bagot concernant une demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec;

Appui à la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot : demande de révision de la Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec

CONSIDÉRANT la résolution numéro 139-05-2024 de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot relative à une demande de révision de la *Loi sur la fiscalité municipale pour les taxes de la Sûreté du Québec*;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, le gouvernement du Québec peut introduire des taxes sur les services de la Sûreté du Québec (SQ);

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent déboursier 50 % des coûts pour le service de la SQ selon le règlement prévu à cet effet;

CONSIDÉRANT que le fardeau fiscal des municipalités ne cesse de s'accroître;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales sont assujetties aux décisions gouvernementales concernant le financement de la SQ;

CONSIDÉRANT que les contribuables locaux subissent une pression fiscale croissante en raison de cette contribution élevée;

CONSIDÉRANT que le taux de taxe de la SQ est actuellement déterminé de manière unilatérale, sans consultation ni prise en compte des besoins et des capacités financières des municipalités;

Re 24-05-104

Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;
- De demander au gouvernement du Québec une révision de la *Loi sur la fiscalité municipale relative aux services policiers* afin de revoir à la baisse la charge fiscale imposée aux municipalités pour le financement de la Sûreté du Québec;
- De transmettre cette résolution au ministère des Affaires municipales, à madame Sonia Lebel députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor et à madame Marie-Louise Tardif, députée de Laviolette.
- Résolution 24-04-283 de la MRC de Rouville concernant les frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et recouvrer la TIV;

Appui à la MRC de Rouville : frais uniques de mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et recouvrer la TIV

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-04-083, une demande d'appui de la MRC de Rouville, laquelle se lit comme suit :

« Considérant que la MRC de Rouville désire implanter la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV) afin de financer une partie du Service régional de transport collectif à la demande Axel, la mobilité futée;

Considérant que, dans la proposition d'entente pour la perception et le recouvrement de la TIV, la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) exige des frais uniques de mise en œuvre d'un montant de 202 202 \$;

Considérant que ces frais de mise en œuvre sont excessivement élevés, et ce, sans explication et justification de la part de la SAAQ;

Considérant que la SAAQ exige le même montant de frais de mise en œuvre pour toutes les villes ou les MRC qui désirent percevoir la TIV sans prendre en compte la situation démographique de celles-ci;

En conséquence, il est proposé par M. Guy Adam, appuyé par M. Claude Gauthier et résolu que le conseil de la MRC de Rouville :

- Dénonce les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre nécessaire à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;*
- Demande à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;*
- Transmette copie de la présente résolution à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;*
- Sollicite l'appui des MRC du Québec, lesquelles pourraient également inviter les municipalités locales de leur territoire à emboîter le pas, ainsi qu'aux huit (8) municipalités de la MRC de Rouville. »*

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac partage les préoccupations et la position à l'appui formulées dans la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;

Re 24-05-105

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la résolution numéro 24-04-083 de la MRC de Rouville;
- De dénoncer les frais uniques d'un montant de 202 202 \$ exigés pour la mise en œuvre nécessaires à la réalisation d'une entente avec la SAAQ ayant pour but de percevoir et de recouvrer la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade;
- De demander à la SAAQ de justifier les raisons pour lesquelles ces frais uniques sont exigés et d'expliquer pourquoi toutes les villes et les MRC doivent payer le même montant, et ce, malgré une situation démographique particulière et différente pour chacune;
- De transmettre copie de la présente résolution d'appui à la SAAQ, à la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, à l'Union des municipalités du Québec et à la Fédération québécoise des municipalités;
- Résolution CMRC-2024-04-10-113 concernant le déficit financier fédéral de l'infrastructures par rapport à la croissance démographique;

Appui à la MRC Avignon : déficit financier fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

CONSIDÉRANT la résolution numéro CMRC-2024-04-10-113 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

CONSIDÉRANT que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les

municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

CONSIDÉRANT que, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

CONSIDÉRANT que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

CONSIDÉRANT que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

CONSIDÉRANT que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

CONSIDÉRANT que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

CONSIDÉRANT que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

Re 24-05-106

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'appuyer la MRC Avignon dans ses revendications;
- De demander au gouvernement fédéral de collaborer avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure;
- De demander au gouvernement fédéral de s'engager à intégrer au budget de 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes;
- De demander au gouvernement de conclure dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités;
- De demander au gouvernement fédéral de réunir les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme;

- De transmettre une copie de cette résolution à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.
- La municipalité de Saint-Adelphe nous transmet sa résolution numéro 2024-05-088 appuyant la MRC de Mékinac concernant la demande de l'UPA;
- Résolutions 2024-04-109 de la MRC des Chenaux, 2024-04-149 de la MRC La Haute-Côte-Nord, 2024-R-AG140 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, 24-99 de la MRC Abitibi-Ouest et CM-2024-05-162 de la MRC de D'Autray concernant la demande de maintien du programme de soutien aux travailleurs autonomes;
- Résolutions 2024-04-097 de la MRC des Chenaux, CM-04-164-2024 et CM-04-166-2024 de la MRC de Matawinie et CR 085-04-2024 de la MRC de Portneuf, nous informant de la modification de leur schéma d'aménagement respectif;
- Résolution CM-04-174-2024 de la MRC de Matawinie, nous informant de l'adoption de leur schéma de couverture de risques en sécurité incendie 2024-2034;
- Résolution de la municipalité d'Hérouxville qui exprime son opposition face au RCI relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac et joint à sa résolution le projet de RCI 2.0 intitulé RCI relatif à la protection du territoire de la MRC de Mékinac face à l'implantation d'éoliennes.

Dépôt de la correspondance

Re 24-05-107

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

Adoption du règlement numéro 2024-196 sur la captation des séances publiques

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du 17 avril 2024;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été déposé au cours de la même séance;

Re 24-05-108

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le règlement numéro 2024-196 sur la captation des séances publiques, tel que déposé.

Fonds Région Ruralité (FRR) : Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale : Approbation des recommandations du Comité de vitalisation

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds Régions et Ruralité, volet 4 - soutien à la vitalisation (FRR - volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-05-109

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour les dossiers suivants, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

Murale en mosaïque **FRRV4-24-04**

École d'art Gizèle Béland artiste peintre

18 500 \$ maximum pour 50% du projet

Comité d'investissement commun (CIC) : approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 mai 2024, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 24-05-110

Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Les Enveloppes universelles Inc.

FRR Entreprises privées : 20 000 \$ conditionnellement à un apport de 20 000 \$ à même le fonds de roulement ;

FLI: 44 750 \$, 5%, amortissement 84 mois incluant un moratoire de 6 mois, sans garantie, cautionnement 100 % ;

FLS: 44 750 \$, 6%, amortissement 84 mois incluant un moratoire de 6 mois, sans garantie, cautionnement 100 %.

Quilles & Frites inc.

FLI Relève: 5 000 \$, amortissement de 36 mois avec moratoire de capital de 12 mois, 0 %, cautionnement personnel à 100 %, cautionnement tiers à 100 % par la compagnie de gestion / co-emprunteur, garantie sur les équipements, l'inventaire et les recevables ;

FLI: 2 500 \$, amortissement de 36 mois, 10 %, cautionnement personnel à 100 %, cautionnement tiers à 100 % par la compagnie de gestion, garantie sur les équipements, l'inventaire et les recevables ;

FLS: 2 500 \$, amortissement de 36 mois, 11 %, cautionnement personnel à 100 %, cautionnement tiers à 100 % par la compagnie de gestion, garantie sur les équipements, l'inventaire et les recevables ;

FRR: 20 000 \$, conditionnel à un apport de 20 000 \$ par Francis Déry.

Don à la Fondation québécoise du Cancer

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la campagne corporative de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 24-05-111

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

Approbation de l'offre de service d'architecte pour l'élaboration des plans finaux et la surveillance des travaux pour le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement de l'édifice administratif de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'être accompagné par une firme d'architectes pour la réalisation des plans et devis de l'agrandissement et de la rénovation de l'immeuble existant ainsi que de la supervision du chantier;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels déposées par Bilodeau Baril Leeming Architectes;

Re 24-05-112

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de confier le mandat en architecture à Bilodeau Baril Leeming au coût de 109 400 \$ excluant les taxes.

Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires – adoption des priorités régionales 2025-2029

CONSIDÉRANT que la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* (RLRQ, chapitre O-1.3) (LAOVT) a été adoptée par l'Assemblée nationale le 5 avril 2012 et sanctionnée le 3 mai suivant;

CONSIDÉRANT que le gouvernement est tenu, après consultation, de réviser la stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires tous les cinq ans;

CONSIDÉRANT que la ministre des Affaires municipales est responsable de l'application de la *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires* et qu'elle a annoncé l'amorce des travaux régionaux en août 2023;

CONSIDÉRANT que la mise en place du comité directeur régional présidé par la direction régionale du MAMH et composé notamment de représentants des MRC, ayant pour rôle de mener les travaux d'identification des priorités régionales;

CONSIDÉRANT que les travaux qui se sont déroulés dans la région pour identifier les priorités régionales;

Re 24-05-113

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les priorités de la région de la Mauricie et recommande à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de transmettre l'ensemble des documents afférents à la ministre des Affaires municipales.

Appui à la démarche « Connectivité écologique Mauricie »

CONSIDÉRANT la demande appui d'Environnement Mauricie concernant le projet Connectivité écologique Mauricie pour lequel ils sont en démarche d'obtention de financement;

CONSIDÉRANT que cette initiative permettra de mettre en œuvre les actions identifiées dans les deux plans de connectivité existant en Mauricie et de poursuivre la mobilisation des acteurs du territoire.

CONSIDÉRANT que ce projet intègre des activités d'amélioration des connaissances dans les corridors identifiés et des actions de mobilisation et d'accompagnement des acteurs locaux pour intégrer la connectivité écologique dans leurs pratiques et leurs documents de référence et que la mise en place d'aménagements est également prévue au projet.

Re 24-05-114

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer le projet d'Environnement Mauricie de connectivité écologique Mauricie et de contribuer en nature un montant équivalent à 2 000 \$ par année, soit 4 000 \$ sur la période 2024-2026;

Autorisation de signer une entente relative aux modalités d'octroi et de versement d'une aide financière pour l'appréciation des risques d'inondations et l'analyse de solutions pour le bassin versant du ruisseau des Prairies à Saint-Tite

CONSIDÉRANT que le Plan de protection du territoire face aux inondations : des solutions durables pour mieux protéger nos milieux de vie a été rendu public par le gouvernement du Québec le 3 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'une analyse hydrologique a été réalisée pour le bassin versant du ruisseau des Prairies sur le territoire de la ville de Saint-Tite qui démontre une vulnérabilité élevée de secteurs urbains et touristiques face aux inondations en eau libre;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac désire compléter l'appréciation des risques en prenant en compte d'autres indicateurs et faire l'analyse de solutions pour la gestion intégrée de la problématique d'inondation dans le bassin versant du ruisseau des Prairies afin de diminuer les conséquences économiques et sociales des inondations soudaines causées par le ruisseau des Prairies;

CONSIDÉRANT que la Municipalité régionale de comté de Mékinac a adopté un plan d'adaptation aux changements climatiques en 2022 et que l'objet de la convention d'aide financière génère des opportunités en aménagement durable tenant compte des changements climatiques;

Re 24-05-115

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser Madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ainsi que tout autre document afférent à ce projet et que la MRC s'engage à remplir ses obligations en lien avec cette entente.

Autorisation de signer un avenant au contrat convenu avec le Groupe DDM pour le projet d'accompagnement de la MRC de Mékinac dans la démarche de révision de son plan de développement de la zone agricole (PDZA)

CONSIDÉRANT la résolution 23-03-58 octroyant le contrat à Groupe DDM inc. pour l'accompagnement dans la démarche de la révision du plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC souhaite que le Groupe DDM inc. anime un atelier de travail en présentiel pour la vision et le plan d'action en lien avec le diagnostic avec les acteurs de l'agriculture et de l'agroalimentaire;

CONSIDÉRANT que l'atelier de travail en présentiel n'était pas initialement prévu à l'offre de services;

CONSIDÉRANT l'avenant proposé par Groupe DDM inc. au coût de 2 500 \$;

CONSIDÉRANT que le budget initialement alloué pour ce projet est suffisant pour couvrir toutes les dépenses prévues et imprévues;

Re 24-05-116

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter l'avenant au montant de 2 500 \$ et d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer l'avenant.

Avis de conformité de règlements d'urbanisme

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Approbation des offres de service pour les plans de développement des lacs Croche et Catinon

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite développer les lacs Croche et Catinon sur le territoire de la ZEC chapeau de Paille afin d'y aménager de nouveaux baux de villégiature;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'élaborer un plan de développement par lac;

CONSIDÉRANT les devis de service produits par le Bassin versant Saint-Maurice (BVSM) pour la réalisation des plans de développement des Lacs Croche et Catinon;

Re 24-05-117

Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'octroyer le mandat à l'organisme Bassin versant Saint-Maurice (BSVM) afin qu'il réalise le plan de développement des lacs Croche et Catinon au coût de 11 201 \$ par plan pour un total de 22 402 \$.

Priorisation des demandes au programme d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques (PAV)

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles pour ce fonds d'aide s'élèvent à 400 000 \$;

CONSIDÉRANT les projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que le projet numéro PAV-2024-12 déposé par l'association des résidents de la Rive Ouest de la rivière St-Maurice est situé dans les TNO de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il a lieu que les Territoires non organisés participent au projet numéro PAV-2024-12;

Re 24-05-118

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- D'autoriser le financement des projets suivants, comme recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, le tout, pour un montant total de 400 600 \$:

numéro	Promoteur	Projet	Coût total	Aide accordée
PAV-2024-01	Grandes-Piles	Chemins Joseph-S-Amant et lac Clair	15 352 \$	11 900 \$
PAV-2024-02	N-D-de-Montauban	Chemins villégiature	24 790 \$	9 100 \$
PAV-2024-03	Ste-Thècle	Ponceaux chemin des Érables	58 826 \$	35 600 \$
PAV-2024-04	Trois-Rives	Chemins villégiature	83 696 \$	71 100 \$
PAV-2024-05	Lac-aux-Sables	Chemins Tawachiche Est et Ouest	47 699 \$	31 400 \$
PAV-2024-06	Association Lac Fontaine (STR)	Chemin lac Fontaine	4 964 \$	2 500 \$
PAV-2024-07	Club Vlimeux (STR)	Chemin lac Vlimeux	33 237 \$	11 000 \$
PAV-2024-08	Association Joseph St-Amant (GRP-STR)	Chemin Joseph-S-Amant	28 010 \$	13 000 \$
PAV-2024-09	Zec Gros-Brochet (TNO)	2 campings	113 215 \$	75 000 \$
PAV-2024-10	ZEC Chapeau de Paille (TNO)	Concassé et rechargement route 4	189 398 \$	75 000 \$
PAV-2024-12	Association rive Ouest St-Maurice (TNO)	rechargement Bêtes-puantes	593 938 \$	45 000 \$
PAV-2024-13	Communication J.T.	Chemin de la Tour de comm.	35 230 \$	20 000 \$
			Total	1 257 968 \$
				400 600 \$

- D'autoriser une participation financière de 10 000 \$ pour le projet numéro PAV-2024-12 provenant du budget des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac.

Nomination au comité de transport

CONSIDÉRANT la résolution numéro 24-03-69 concernant la création d'un nouveau comité afin de regarder la possibilité d'intégrer le service de transport collectif et adapté au sein de la MRC;

CONSIDÉRANT que madame Caroline Clément a mentionné désirer se retirer de ce comité;

Re 24-05-119

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de nommer Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle sur le comité Transport en remplacement de Caroline Clément.

Balisage du St-Maurice

CONSIDÉRANT que pour l'année 2024, les partenaires (Ville de Shawinigan-Ville de La Tuque-MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 21 600 \$ plus taxes pour baliser la rivière St-Maurice, de Grand-Mère jusqu'au pied des rapides Manigances;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assumer une partie de l'assurance de responsabilité civile de la Corporation de développement de la rivière St-Maurice ainsi que les coûts liés aux états financiers annuels qui totalisent environ 5 800 \$;

Re 24-05-120

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser verser un montant de 10 500 \$, représentant la part de la MRC de Mékinac, pour le balisage et l'assurance responsabilité civile à la Corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce, à même le Fonds Régions Ruralité – Volet 2, conditionnellement à la participation financière de la Ville de Shawinigan et de la Ville de La Tuque.

Souper au homard

CONSIDÉRANT le club de golf le Saint-Rémi organisera, le 8 juin prochain, un souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT que tous les profits seront investis dans les installations du club de golf;

Re 24-05-121

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de sept billets au coût de 60 \$ chacun.

Questions de l'assemblée

Environ 60 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC.

Ajournement de la séance du conseil à 19h35 à la demande de Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et reprise à 20h05.

Monsieur Pierre Germain dépose une pétition intitulée : « Pétition contre l'implantation du Parc éolien de TES Canada sur le territoire de la municipalité de Sainte-Thècle », signée de 900 personnes habitant dans la municipalité de Ste-Thècle.

Levée de l'assemblée

Re 24-05-122

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière